

CAHIER DES CHARGES GPF ET CHAMPIONNAT DE FRANCE

PREALABLE

Toute demande d'organisation d'un Championnat de France - Grand Prix de France (ci-après dénommé

Championnat de France - GPF d'Attelage Canin » devra se faire auprès du Groupe de Travail d'Attelage accompagné OBLIGATOIREMENT de l'imprimé suivant

« Demande **de Candidature pour l'Organisation d'une finale d'une discipline gérée par la CNEAC** » signée du Président de la Territoriale dont l'organisateur dépend avec une proposition de date se situant entre le 20 août et le 20 octobre.

Cet imprimé est disponible sur le site :

<http://activites-canines.com/> Onglet Accueil - CNEAC Documents CNEAC et transmis à :

- Président de la CNEAC
- Coordinatrice Grands Evénements CNEAC.
- Responsable du Groupe de Travail Attelage qui, après consultation du groupe de travail, proposera cette candidature lors d'une prochaine réunion du Comité de la CNEAC.

DÉLAI

Toute candidature d'organisation d'un Championnat de France-GPF, qui pourra concerner les années N+1, N+2 ..., devra être proposée le plus rapidement possible au Responsable du Groupe de Travail afin de pouvoir tenir compte des propositions, en cours ou à venir, des différentes Territoriales.

PREAMBULE

Ce cahier des charges a été établi par la C.N.E.A.C dans le but d'aider les organisateurs d'un Championnat de France - Grand Prix de France (GPF) d'Attelage Canin à mettre sur pied, dans les meilleures conditions, l'organisation d'une telle manifestation.

Un club qui demande ou accepte l'organisation d'un Championnat de France-GPF doit se donner les moyens de réussir pleinement la manifestation, par respect pour les concurrents(e)s, le public, la discipline et l'Examineur.

Le CTT veillera au respect par les clubs du présent cahier des charges.

OBLIGATIONS DU CLUB ORGANISATEUR :

Le Club organisateur s'engage :

- à respecter le Règlement de la discipline Attelage Canin et à se conformer au présent cahier des charges ainsi qu'au **Code de Bonne Conduite** de la pratique des disciplines gérées par la Commission Nationale Éducation et Activités Cynophiles.

(Voir sur le site <http://activites-canines.com/> Code de Bonne Conduite

- à mettre à la disposition de l'Examineur, le personnel et le matériel nécessaires au bon déroulement du concours.

- à mettre tout en œuvre pour que le Concours se fasse dans l'esprit même de la discipline et avec le souci de promouvoir l'Attelage Canin.

à communiquer systématiquement au GT Internet les coordonnées GPS exactes du lieu pressenti. (Les coordonnées GPS peuvent aisément être obtenues, sans même se déplacer, à l'aide de Google Maps (<http://maps.google.fr>) en cliquant sur l'endroit précis du lieu de l'événement. S'ouvre alors une fenêtre d'information avec l'adresse (le cas échéant) et la latitude et la longitude au format degrés décimaux.)

STRUCTURES ET MATÉRIELS

Le concours se déroule au terrain du club Organisateur ou sur des structures mises à sa disposition (terrain de sport, aire gazonnée -exclusivement).

C'est le club, donc son Président et l'ensemble du Comité qui sont responsables de l'organisation matérielle de cette rencontre. Ils veilleront à avoir le matériel et le personnel nécessaire conformément aux prescriptions du présent cahier des charges.

Il devra être clairement indiqué sur la feuille d'engagement et son accès sera fléché.

Des places de parking sont à prévoir pour les concurrents(es) et le ou les Examineurs - les Personnalités ainsi que des points d'ombre et de points d'eau fraîche pour rafraîchir les chiens.

Pour le parcours d'obstacles, les poteaux devront être rigides (les poteaux en bois seront appréciés).

La Présence de sanitaires est Obligatoire.

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES :

Le Club Organisateur veillera :

- à **inscrire** dans un PV de réunion la décision d'organisation d'un Championnat de France - GPF Attelage (cette délibération sera demandée par les organismes publics dans le cadre de demande de subvention).
- à faire toutes les demandes d'autorisation et démarches administratives nécessaires (et surtout les autorisations de passage pour l'épreuve de régularité).
- à obtenir Auprès de son Association Canine Territoriale, la mise au calendrier du Championnat de France - GPF.
- à déclarer auprès de la Direction des Services Vétérinaires, en leur signalant la date de la manifestation 1 mois avant et en leur envoyant 8 jours avant le concours, la liste des concurrents avec le nom et l'adresse, le nom des chiens, la race, l'immatriculation, la date de naissance, le nom et l'adresse du Vétérinaire qui assurera le contrôle le jour du concours.
- à donner les directives aux concurrents quant au contrôle vétérinaire.

DÉMARCHES LIÉES AU GPF – CHAMPIONNAT DE FRANCE.

Remplir la demande de : **La Convention d'Organisation d'une Finale**, dont l'imprimé se trouve sur le site <http://activites-canines.com/> Onglet - Accueil - CNEAC - Documents CNEAC

Cette convention est établie pour fixer les règles et le fonctionnement du Championnat de France - GPF entre la C.N.E.A.C. Responsable administratif de la S.C.C. Et l'Association Canine Territoriale, Convention qui énonce entre autres points :

- La composition du Comité d'Organisation.
- L'établissement d'un Budget Prévisionnel.
- L'Ouverture d'un compte courant bancaire dédié.

À rechercher des partenariats.

Partenariats locaux ou extérieurs.

Privés ou Publics.

Dans les domaines administratifs et commerciaux (Conseil Général Conseil Régional, mairie, communauté de communes, industriels, commerçants, artisans etc.).

À établir une Affiche comportant au moins

La mention **Championnat de France** - Grand Prix de France Attelage Canin.
Date et Lieu (département et Commune).

Le logo de la Centrale Canine.

Le logo de la CNEAC.

Le logo de la Territoriale dont dépend le Club.

Les coordonnées GPS exactes du lieu.

Le bon à tirer de l’Affiche sera, avant toute impression, soumis au Groupe de Travail qui le présentera pour validation à la C.N.E.A.C.

À établir un livret d’Accueil comportant au moins

Le mot du Président de la SCC

Le mot du Président de la CNEAC

Le mot du Président de la Territoriale.

Le mot du Responsable du Groupe de Travail.

Le mot de l’Examineur-officiant.

Le mot du Délégué Régional.

Le mot du Président du Club.

Le mot des personnalités éventuellement.

(Maire- Communauté de Communes- Conseil Général- Conseil- Régional- Député)

La liste des participants

Nom Prénom- Club d’Appartenance - Nom du Chien- Race – Territoriale.

1 liste pour la Classe 1 et 1 liste pour la Classe 2.

Le Classement provisoire par Classe au Championnat de France selon formulaire prédéfini.

Disponible sur le site « activités canines.com- Attelage-Documents. »

Le programme Horaire.

La liste du Comité d’organisation.

1 exemplaire sera remis au Président de la CNEAC.

1 exemplaire au Président de la Territoriale.

2 exemplaires au Responsable du Groupe de Travail.

1 exemplaire à l’Examineur.

2 exemplaires au Délégué Territorial.

1 exemplaire à chaque concurrent.

À procéder aux invitations de Personnalités.

Le Président de la CNEAC.

Le Président de la Territoriale dont il dépend.

Le Responsable du groupe de Travail.

Le Délégué Attelage de sa territoriale.

Éventuellement les Personnalités Publiques avec lesquelles l’Organisateur est en relation

(Maire-Représentant-Communauté Communes- Conseiller Départemental Conseiller Régional Député-Sénateur.)

La liste des représentants de la CNEAC présents à la finale sera communiquée par la Coordinatrice Grands Événements CNEAC.

À Prévoir l’organisation d’un repas de gala.

Qui se déroulera le soir du 1^{er} jour de concours.

Ou seront invitées les personnalités de la CNEAC et le Jury.

Il devra présenter un caractère festif et inhabituel à celui d'un concours courant.
Le club prévoira dans la feuille d'engagement le prix des repas à récupérer auprès des sélectionné(e)s

À remettre un compte rendu de l'événement.

Ce compte rendu devra être fait dans la semaine qui suit le Championnat -GPF au Maximum.

Il sera accompagné de photos de l'Événement dont la remise des Prix aux Podiums.

Il sera transmis au responsable du groupe de Travail Attelage et

Au service communication de la Territoriale dont il dépend

Au format Word pour le texte et Jpeg pour les Photos

À demander les banderoles CHAMPIONNAT- GPF de la CNEAC

Auprès de la Coordinatrice Grands Événements CNEAC ou auprès du Responsable du Groupe de Travail.

ASSURANCES :

Le Club Organisateur veillera à ce que son assurance "Responsabilité Civile" prévoie bien l'extension pour l'organisation d'une manifestation et couvre les risques encourus par le personnel officiant.

LES CONCURRENTS

Le conducteur devra être membre d'un club ou d'une Territoriale affiliée à la S.C.C., sa demande sera obligatoirement signée par son Président.

Ils devront joindre tous les justificatifs nécessaires à leur participation au GPF et/ou au Championnat de France, à savoir

Demande d'engagement et/ou Fiche de candidature individuelle (Championnat)

Photocopie des Résultats

Copie du LOF ou Certificat de Naissance (Championnat)

L'attestation parentale signée des parents autorisant les mineurs à participer au concours,

CONDITIONS D'ACCÈS DES CONCURRENTS GPF

Leur nombre est limité à **36**

Les concurrents auront participé au minimum à 3 concours dont 2 au moins hors régionale ET sous 2 Examineurs différents.

Les critères de sélection seront donnés **chaque** début d'année par le GT Attelage

Le nombre de points obtenus sur les concours permettra de sélectionner les concurrents en cas d'inscriptions trop nombreuses.

Aucun passage de brevet n'est autorisé lors du GPF.

Le comité d'organisation de la finale recevra du Groupe de Travail le listing des sélectionnés au minimum 3 semaines avant la date de la finale et sera publié sur le site.

PÉRIODE DE RÉFÉRENCE. GPF ET CHAMPIONNAT DE FRANCE.

La période de référence sera du 1er **Juillet** de l'année N-1 au 30 Juin de l'année N

JURY GPF ET CHAMPIONNAT DE FRANCE

Le choix de l'Examineur est effectué par la CNEAC sur proposition du Groupe de Travail.

Il sera communiqué au Comité d'organisation dès sa validation par la Commission de la SCC, ainsi qu'à l'Examineur retenu

L'Examineur devra obligatoirement officier sur cette finale sauf raisons graves et exceptionnelles

ANNONCE DU CONCOURS

Toutes informations doivent être transmises au Responsable du Groupe de Travail pour centralisation et mise à jour du site de la CNEAC avant diffusion.

Par la presse locale et spécialisée,

Par affichage,

Aux Clubs, en leur faisant parvenir la feuille d'engagement. Ainsi que la lettre d'invitation qui doit comprendre :

Le nom du Club Organisateur,

L'adresse précise du lieu avec ses coordonnées GPS

La date du concours,

Le nom de l'Examineur

La date et l'heure du début des épreuves,

La date limite d'engagement,

Les conditions d'admission aux différentes épreuves,

Le montant des frais d'engagement et du repas de gala

L'adresse précise et un Plan pour se rendre sur l'épreuve de régularité à partir du lieu de Concours.

La liste des hébergements acceptant les chiens sera envoyée aux sélectionné(e)s

ÉPREUVES

Toutes les épreuves (Régularité -Obstacles et Harmonie) se dérouleront obligatoirement de jour et pour toutes les classes.

LE(S) TERRAIN(S)

Pour permettre aux chiens catégorisés de concourir, le terrain d'obstacles et le terrain harmonie (s'ils sont distincts) doivent être totalement clôturés soit avec des barrières de sécurité soit avec un grillage. A défaut, les chiens catégorisés devront concourir avec une muselière, il appartient à l'organisateur d'en prévenir préalablement les concurrents concernés.

Le terrain d'obstacles aura une superficie minimale de 1200 m² environ Il sera plat et herbeux avec entrée et sortie distinctes.

LES OBSTACLES

Le parcours d'obstacles pourra être construit avec des piquets bois fixes plantés en terre, d'une bonne rigidité permettant la pose de rubalises tendues sur 2 niveaux sans provoquer de déformation de l'ensemble dans les courbes ou lignes droites.

Les obstacles, dont les 10 obstacles obligatoires devront être **préalablement** installés avant l'arrivée de l'Examineur et être conformes au règlement de la discipline.

Plan des obstacles :

L'organisateur se mettra en relation avec l'Examineur **15 jours** minimum avant l'épreuve pour que lui soit communiqué le plan des obstacles à implanter.

Le Parcours :

L'organisateur devra proposer au **minimum** à l'examineur les agrès suivants

- 1 Panneau de Départ.

- 4 Devers.
- 1 Slalom de 10 piquets.
- 1 Tunnel de 6m au minimum.
- 1 Rétréci.
- 1 Bascule.
- 1 Virage simple.
- 3 Portiques.
- 2 Pédiluve.
- 1 Pas latéral.
- 1 Absence avec cache.
- 1 Panneau d'arrivée et + 5 Obstacles au choix de l'Examineur (cf. règlement Obstacles).

Le ou les examinateurs veilleront à ce que chaque parcours comprenne : les 10 Obstacles obligatoires d'un parcours d'obstacles et ce quel que soit la classe.

Mise en place d'obstacles Combinés

Particularité du Championnat et GPF par rapport à un concours classique.

Pour la Classe 2 UNIQUEMENT 3 combinés au maximum.

Un ring supplémentaire de petite dimension pourra être installé dans un emplacement ne gênant pas le déroulement de la manifestation. Sur cet emplacement seront disposés 2 ou 3 obstacles permettant l'échauffement des chiens.

Matériels mis à disposition de l'Examineur

Des gabarits de 100 - 120 -130 et 140.

Un mètre d'au moins 3 mètres.

Des bombes des peintures obligatoires aux zones pour la classe 2 ou du plâtre.

Actuellement c'est souvent une couleur jaune ou rouge, elle n'est pas compatible avec la participation d'un éventuel daltonien. Préconiser une couleur blanche.

De la rubalise pour compléter éventuellement un obstacle.

L'équipe de terrain

1 Commissaire aux concurrents (Entrée – Sortie),

1 Personne pour la maintenance des obstacles implantés,

1 Secrétaire à l'Examineur sur le ring.

1 personne pour apporter les feuilles de jugement du terrain d'obstacles au secrétariat informatique.

LA RÉGULARITÉ

CONDITIONS ORGANISATION :

Le parcours de Régularité, situé en domaine public ou privé, doit être accessible en une vingtaine de minutes **AU MAXIMUM** à partir du Club.

L'organisateur devra :

-Faciliter son accès (prévoir fléchage)

-Donner aux concurrents **par écrit** toutes les données nécessaires pour se rendre sur place.

-Prévoir un encadrement pour le convoi des voitures des concurrents (voiture de tête, voiture intermédiaire et voiture balai).

Le parking situé dans la zone de départ de l'épreuve, doit pouvoir accueillir une quarantaine de véhicules et **disposer de zones ombragées**.

Un point d'eau sera prévu dans l'aire de Départ-Arrivée.

Avant l'épreuve, l'organisateur s'engage à remettre aux commissaires le mémo qui leur est dédié et **à les renseigner et informer sur le contenu.**

Après le départ du dernier concurrent, un ou des membre(s) de l'organisation sera (ont) chargé(s) de prévenir les commissaires de la fin de l'épreuve et procédera (ont) au ramassage du **balisage.**

Concomitamment avec la feuille d'engagement, l'organisateur s'engage à informer les concurrents de l'équipement à la personne nécessaire pour effectuer le parcours, et de rappeler aux personnes utilisant un bâton de marche ou une canne de fournir le justificatif demandé.

Personnel de terrain :

2 Secrétaires.

1 personne pour l'appel des concurrents au point de départ.

Commissaires du parcours.

Ils devront être au **minimum** composé de 10 personnes. Ils ne seront pas accompagnés de leurs chiens.

Ils seront choisis par l'organisateur.

Commissaires itinérants.

L'organisateur mettra à disposition de l'examineur un ou des commissaires itinérants qui pourront être équipés de moyens de communications (un compte rendu sera remis à l'examineur en fin d'épreuve). Ils peuvent être chargés du suivi d'un concurrent qui le nécessite.

Il accompagnera un enfant de 10 à 16 ans pour assurer sa sécurité et celle de l'attelage pendant cette épreuve qui s'effectue en domaine public.

Commissaires au point d'eau.

2 Personnes, équipées chacune d'un chrono, sont nécessaires en cas d'arrivées simultanées. Prévoir des bidons d'eau, plusieurs gamelles dont au moins une suffisamment profonde et large pour que les chiens muselés puissent boire.

Les commissaires devront **connaître le mémo qui leur aura été préalablement remis par l'organisateur.**

Les commissaires lors de l'épreuve relèveront les circonstances des fautes constatées et effectueront un compte rendu à l'examineur à la fin de l'épreuve.

CONDITIONS MATERIELLES

Matériels mis à disposition de l'Examineur.

1 Tonnelle ou toute structure permettant d'abriter, les **2** secrétaires, l'examineur et

La personne chargée de l'appel aux concurrents.

1 table et **4** chaises ou un (et/ou deux) banc(s).

2 chronomètres.

4 stylos.

Matériels à remettre aux commissaires.

Le mémo du commissaire, (à imprimer)

Les feuilles de contrôle, (à imprimer)

La liste des concurrents avec leur numéro de dossard (à imprimer).

Supports rigides pour les feuilles de contrôle, munis d'un stylo ou d'un crayon,

Gilets de sécurité afin de les identifier et de les distinguer des promeneurs ou autres.

Pour remise aux concurrents :

Dossards.

Étiquette d'inscription du temps estimé.

Balisage et Sécurisation du parcours.

Rubalise et peinture devront être fournies en quantité suffisante pour assurer le balisage du parcours.

DIVERS

Secrétariat et Résultats informatisés

Le club organisateur mettra à disposition un local équipé de prises de courant, de tables et chaises, à proximité immédiate des terrains

Le secrétariat sera assuré par le club organisateur ~~et/ou par l'Examineur organisateur~~

Prévoir ordinateur - Imprimante -feuilles blanches stylos

Imprimer tous les documents requis dans les règlements pour la saisie sur le terrain.

Tableaux d’Affichage

Ordre de passage des concurrents

Résultats : L’affichage des résultats sera effectué ~~après chacune des épreuves de Régularité et Obstacles pour permettre aux concurrents la vérification de l’épreuve.~~

~~Il en sera de même pour les résultats cumulés.~~ à la fin du concours

Sonorisation

Le club organisateur prévoira une sonorisation permettant de commenter l’épreuve d'Harmonie, l’épreuve Obstacles et la remise des prix

Dossards

Le personnel est présent le samedi pour la remise des dossards. Chaque concurrent devra posséder un dossard ou brassard avec affichage du numéro (Dossards n° 1 à **36**).

Banderoles SCC

L’organisateur se verra remettre 6 banderoles SCC- Grand Prix de France- Championnat de France

- Une devra être posée à l’entrée du lieu de concours
- Deux seront posées sur le parcours d’Obstacles
- Deux banderoles devront être posées autour du podium de la remise des prix de façon à être **bien** visibles sur les photos
- La dernière sera posée au bon gré de l’Organisateur.

A la fin du GPF elles devront être remises au responsable du Groupe de Travail

Photos - Plan Parcours

L’Organisateur veillera à la prise de photos lors du Championnat de France et du GPF et devra fournir au moins

- 30 Photos de chaque épreuve
- Les photos prises lors des épreuves devront être envoyées **le jour même**, et au plus tard le lendemain au responsable GT Internet
- 3 Photos de chaque Podium (Harmonie-Régularité- Obstacles 1- Obstacles 2- Général 1- Général 2
- 3 Photos du Podium du Championnat de France Classe 1
- 3 Photos du Podium Championnat de France Classe 2

Qui devront être envoyées au maximum dans la semaine qui suit au responsable Groupe de travail accompagné du compte rendu

- Concomitamment L’examineur enverra le plan du parcours Obstacles Classe 2 au Responsable du Groupe de Travail Attelage.

REMISE DES PRIX

Le club organisateur prévoira un cadeau spécifique pour tous les concurrents rappelant le Championnat de France et Grand Prix de France Organisés.

Un podium sera requis ou pourront s'installer côte à côte, maîtres et chiens

Le club prévoira des drapeaux aux couleurs nationales ainsi qu'une sonorisation pour jouer l'Hymne national.

Seul le classement final sera récompensé.

Une remise des prix spécifique sera effectuée pour le Championnat de France **après** celle du GPF

ANNULATION

Le Club s'engage à prendre toutes dispositions en cas d'indisponibilité du site initial, pour trouver un autre site.

En cas d'Annulation, le Club organisateur doit en informer, **DANS LE TEMPS** :

- Le Responsable National du Groupe de Travail qui en informera la Commission
- Nationale Éducation et d'Activités Cynophiles.
- L'Examineur désigné,
- Les concurrents sélectionnés,
- L'Association Canine Territoriale concernée,
-

Seules des circonstances exceptionnelles et celles liées à des forces majeures ouvrent cette possibilité.